

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 889 800

21) N° d'enregistrement national : 05 08652

51) Int Cl⁸ : A 47 G 25/02 (2006.01)

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 22.08.05.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 23.02.07 Bulletin 07/08.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : HURTEBIZE SABRINA — FR.

72) Inventeur(s) : HURTEBIZE SABRINA.

73) Titulaire(s) :

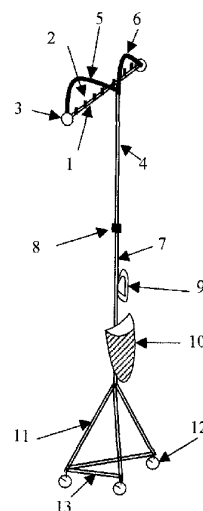
74) Mandataire(s) :

54) CHARIOT A VETEMENT INDIVIDUEL.

57) L'invention concerne un dispositif individuel pour transporter des vêtements sur cintre et des accessoires.

Il est constitué d'une tige porteuse de cintre (1) équipée de picots (2) et d'embouts anti-choc (3), reliée à une tige verticale (4) par deux arceaux (5) et (6). La tige verticale (4) coulisse dans une seconde tige verticale (7) et elle est maintenue grâce à un système de blocage du coulissement (8). La tige verticale (7) est équipée d'une poignée (9) et d'un panier à armature souple (10). La tige verticale (7) est fixée sur un trépied (11) équipé de roulettes pivotantes (12) tel que le dispositif est emboîtable avec des dispositifs similaires.

Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné aux magasins de vêtements. Il permet aux clients de choisir des vêtements et des accessoires et de les amener facilement jusqu'aux cabines d'essayage. Une fois utilisé, le chariot à vêtement individuel se range en prenant peu de place en s'emboîtant les uns dans les autres.



FR 2 889 800 - A1



La présente invention concerne un dispositif individuel pour transporter des vêtements sur cintre et des accessoires dans des magasins.

Dans l'état de l'art, les clients des magasins de vêtements transportent leurs articles à la main ce qui est encombrant, limite la quantité d'article choisie, et est une source de détérioration des dits articles.

La présente invention permet de remédier à ces inconvénients. Il comporte en effet selon un première caractéristique un dispositif d'accrochage des cintres situé au sommet d'une tige verticale dont la base est fixée sur un dispositif à roulette permettant un déplacement aisé de l'ensemble. Selon une seconde caractéristique de l'invention, le dispositif individuel est emboîtable avec des dispositifs similaires.

Selon des modes particuliers de réalisation

- la tige verticale peut-être équipée d'une poignée pour faciliter le guidage du système
- la tige verticale peut-être équipée d'un panier à pour que les utilisateurs puissent y déposer des petits articles. Le panier est à armature souple afin de maintenir la caractère emboîtable du dispositif avec des dispositifs similaires.
- La tige verticale peut être composée de 2 parties coulissantes l'une dans l'autres et d'un dispositif de blocage permettant de régler en hauteur le dispositif d'accrochage.

Les dessins annexes illustrent l'invention. La figure 1 représente le mode de réalisation préféré du dispositif de l'invention. La figure 2 représente une variante de mode réalisation de ce dispositif.

En référence à ces dessins, le dispositif comporte un dispositif d'accrochage de plusieurs cintres à vêtement (1).

Selon le mode de réalisation préféré illustrée figure 1, le dispositif d'accrochage de plusieurs cintres pourra être réalisé par une tige porteuse (1). A titre d'exemple non limitatif la tige porteuse (1) aura une dimension de l'ordre
5 de 40 cm de longueur. Selon le mode de réalisation préféré illustrée figure 1, la tige porteuse (1) pourra être équipée de picots (2) permettant d'éviter aux cintres de glisser sur la tige porteuse (1) lors des déplacements du dispositif. les bouts de la tige porteuse (1) pourront être équipés de
10 dispositif de protection contre les chocs (3). A titre d'exemple non limitatif, ces dispositifs de protection contre les chocs pourront être des embouts en caoutchouc pour amortir un choc et de couleur orange afin de les rendre bien visible.

15 Selon le mode de réalisation préféré illustré figure 1 la tige porteuse (1) est reliée à la tige verticale (4) par deux arceaux (5) et (6), la tige porteuse étant légèrement décalée sur l'avant du dispositif à la manière d'un présentoir. Selon une variante de mode de réalisation
20 illustrée figure 2, La tige porteuse (1) est fixée en son centre à la tige verticale (4).

Selon le mode de réalisation préféré illustré figure 1 la tige verticale (4) coulisse dans la tige verticale (7) et un dispositif de blocage des deux tiges entre elles (8)
25 permet de régler en hauteur la tige porteuse (1).

Selon le mode de réalisation préféré illustrée figure 1, la tige verticale (7) est équipée d'une poignée (9) pour faciliter le guidage du dispositif.

30 Selon le mode de réalisation préféré illustré figure 1 la tige verticale (7) est équipée d'un panier (10) pour recevoir des petits objets et des accessoires. Ce panier (10) est à armature souple afin qu'il ne prenne pas de place lorsque les dispositifs sont emboîtés les uns dans les autres.

Selon le mode réalisation préféré illustré figure 1, la tige verticale (7) est fixée sur un trépied (11). Ce trépied a pour caractéristique d'être emboîtable avec un trépied similaire. A titre d'exemple non limitatif, ce

5 trépied a une structure de tétraèdre. La tige verticale (7) est fixée sur un sommet du tétraèdre et une roue pivotante (12) est fixée sur chacun des trois autres sommets opposés du tétraèdre. Enfin, une des arêtes du tétraèdre reliant deux

10 les uns dans les autres. Les deux autres arêtes du tétraèdre sont matérialisées par des barres en métal (13) afin de procurer de la rigidité à la structure. La forme du trépied pourra être adapté pour assurer la stabilité du dispositif.

Le dispositif selon l'invention est particulièrement

15 destiné aux magasins de vêtements. Il permet aux clients de choisir des vêtements et les amener facilement jusqu'aux cabines d'essayage. Une fois utilisé, le chariot à vêtement individuel se range en prenant peu de place en s'emboîtant les uns dans les autres.

REVENDICATIONS

1) Dispositif pour transporter des vêtements sur cintre caractérisé en ce qu'il comporte un dispositif d'accrochage des cintres situé au sommet d'une tige verticale dont la base est fixée sur un dispositif à roulette.

5 2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que le dispositif d'accrochage des cintres est décalée de l'axe de la tige verticale.

 3) Dispositif selon la revendication 1 ou la revendication 2 caractérisé en ce qu'il est emboîtable avec
10 des dispositifs similaires.

 4) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce qu'il comporte un dispositif pour transporter des accessoires.

 5) Dispositif selon l'une quelconque des
15 revendications précédentes caractérisé en ce que la tige verticale est composé de 2 parties qui coulissent l'une dans l'autre et d'un dispositif de blocage de ce coulissement.

 6) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que la tige
20 verticale est équipée d'une poignée.

 7) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que le dispositif d'accrochage des cintres est doté de picots.

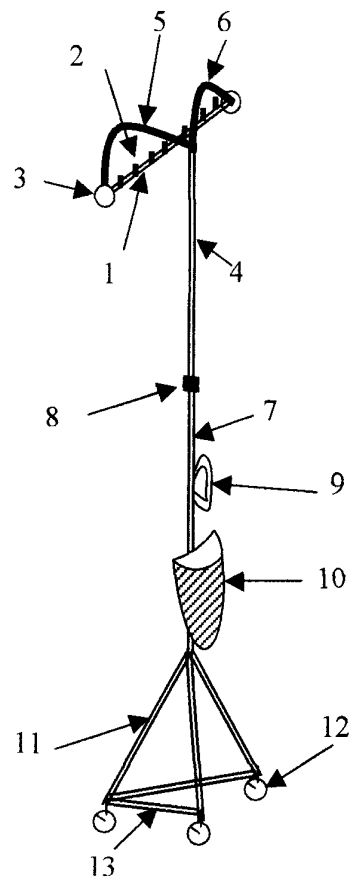


FIG 1

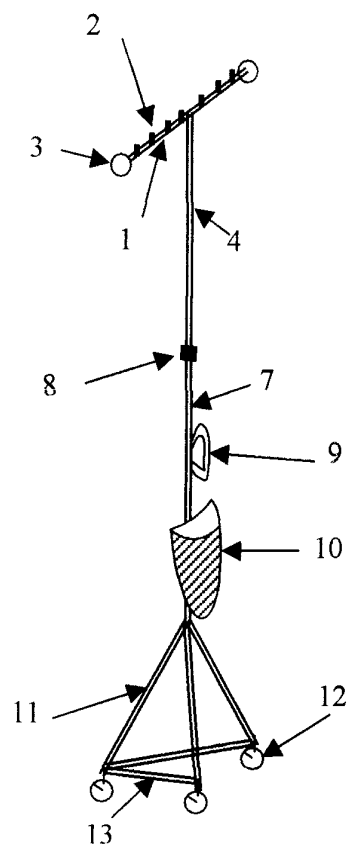


FIG 2



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 668377
FR 0508652

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 3 313 425 A (INJESKI STANLEY G) 11 avril 1967 (1967-04-11) * figures * * colonne 2, ligne 60 - ligne 72 * * colonne 3, ligne 12 - ligne 14 * -----	1-7	A47G25/02
X	US 2 630 922 A (HESS ALEXANDER MCD) 10 mars 1953 (1953-03-10) * figure 1 * * colonne 3, ligne 37 - ligne 41 * -----	1,2,4,6, 7	
X	US 5 170 898 A (KATZ ET AL) 15 décembre 1992 (1992-12-15) * abrégé; figure 1 * * colonne 6, ligne 8 - ligne 20 * -----	1,2,4,6, 7	
A	FR 2 736 814 A (MOBITUB SARL) 24 janvier 1997 (1997-01-24) * figure 2 * * page 5, ligne 18 - ligne 20 * -----	6	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			A47G A47F B62B F16M A61M
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
9 mai 2006		van Overbeek, K	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0508652 FA 668377**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 09-05-2006

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 3313425	A	11-04-1967	AUCUN	
US 2630922	A	10-03-1953	AUCUN	
US 5170898	A	15-12-1992	AUCUN	
FR 2736814	A	24-01-1997	AUCUN	